

CONTRAT D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART PAR DON AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, autorisé à agir en vertu de la décision n°D2024_004 du 15 janvier 2024

Désigné ci-après « le Département »

ET

L'Artiste XXX, domiciliée, XXX

Désigné ci-après « l'Artiste »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Rappel du contexte du don

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

L'Artiste s'engage par le présent contrat à donner XX de ses œuvres aux conditions stipulées ci-après.

Article 2 - Description des œuvres acquises par donation

Artiste-Auteure :

Titre :

Support et technique :

Dimensions :

Année de création :

Numéro d'exemplaire :

Valeur :

Documents techniques à joindre au présent contrat (Condition de montage, de monstration, de conservation...)

Article 3 - Procédure d'acquisition par don des œuvres

3.1 Les œuvres proposées à l'acquisition par don, ont été choisies d'un commun accord, entre l'Artiste et le Département.

3.2 Le transport et l'emballage de l'œuvre sont à la charge du Département.

3.3 Le tirage et l'encadrement des œuvres sont à la charge du Département.

3.4 Les œuvres ainsi acquises par donation sont inscrites à l'inventaire du patrimoine du Département.

Article 4 - Conditions de conservation et de présentation des œuvres

Le Département s'engage à conserver les œuvres acquises dans les conditions conformes à leur bonne conservation et à les exposer dans le respect du droit moral et, le cas échéant, selon les préconisations fournies par l'Artiste.

L'Artiste s'engage à communiquer un protocole d'installation et le cas échéant de conservation des œuvres.

Article 5 - Droits non-exclusifs autorisés par l'Artiste

5.1 Droit non-exclusif de présentation :

L'Artiste autorise la présentation publique des œuvres décrites et désignées dans l'article 2 dans le respect des conditions de monstration définies dans la fiche technique de présentation et, en l'absence de fiche technique, dans le respect des œuvres.

5.2 Droit non-exclusif de reproduction :

L'Artiste autorise la reproduction photographique sur les supports de promotion de la mission photographique départementale et de la collection départementale d'art contemporain, et de la diffuser à titre gratuit tels que prévus par le code de la propriété intellectuelle. Les supports porteront la mention du nom de l'Artiste, du titre et de l'année de réalisation des œuvres. Cette cession non-exclusive fait l'objet d'une autorisation spécifique précisant les supports concernés signée par l'Artiste, sur le modèle du document joint en annexe n°1.

5.3 Ces deux droits (présentation et reproduction) sont autorisés à titre non exclusif expressément par l'Artiste via la signature de l'autorisation de reproduction et de présentation joint en annexe n°1 dans le respect de la loi régissant la propriété littéraire et artistique et en application des recommandations ministérielles.

5.4 Le Département tiendra l'Artiste informée de toute exposition des œuvres.

5.5 Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation expresse et préalable de l'Artiste.

5.6 Toute exploitation commerciale des œuvres devra faire l'objet, outre d'une autorisation expresse et préalable de l'Artiste, d'une rémunération de celle-ci, qui sera fixée par un avenant au présent contrat.

Article 6 - Garanties

6.1 L'Artiste garantit la provenance et l'authenticité des œuvres via un certificat d'authenticité (émis par l'artiste) joints au présent contrat.

6.2 L'Artiste garantit au Département la jouissance des droits qui lui sont autorisés de tous troubles, revendications ou évictions de la part de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des œuvres décrites à l'article 2.

6.3 S'il s'agit d'œuvres composites, l'Artiste garantit le Département qu'elle a obtenu toutes les autorisations à l'incorporation d'œuvres préexistantes auprès de son/ses auteur/s ou de ses/leurs ayant-droits.

6.4 L'Artiste s'engage à communiquer, le cas échéant et à la demande du Département, une copie des documents justificatifs du fondement de leur capacité à agir.

Article 7 - Respect des obligations légales

L'Artiste s'engage à respecter les obligations légales relatives aux commerces des œuvres d'art, notamment les obligations sociales et fiscales en vigueur.

Article 8 - Entrée en vigueur et durée du contrat

Le présent contrat prendra effet à la date de sa notification par le Président du Conseil Départemental à l'Artiste d'un exemplaire signé par les parties.

Article 9 - Conclusion d'avenants

Le présent contrat pourra faire l'objet d'avenants à la demande de l'une des parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 - Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à la demande de l'une des parties dans un délai de trois mois à compter de sa notification.

Article 11 - Compétences juridictionnelles

La loi française sera applicable et les tribunaux français seront compétents, sauf dispositions contraires des traités internationaux engageant la France. Le présent contrat est rédigé en langue française qui fait loi.

Fait à Bobigny, le

Le présent contrat est établi en trois exemplaires originaux, chaque partie conserve un exemplaire original.

L'Artiste

Pour le Département
le Président du Conseil départemental
et par délégation

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

ANNEXES ET PIÈCES A FOURNIR

Annexe n°1 : Autorisation de présentation et reproduction signée par l'Artiste

Pièces à joindre :

Certificat d'authenticité signé par l'Artiste

Protocole de conservation et/ou de présentation

Fiche de renseignement administratif

CONTRAT D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, autorisé à agir en vertu de la [décision Hbérat](#) n°D2023_17174 de la décision en date du 14 décembre 2023.-

Désigné ci-après « L'ACQUÉREUR »

ET : L'artiste : patronyme et pseudonyme le cas échéant
Domicilié-

Nom /raison sociale-

Domiciliée : adresse

désignés ci-après "L'ARTISTE "-

Préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis, porte une politique de soutien et de diffusion de l'art d'aujourd'hui ambitieuse pour favoriser l'accès à l'art à l'ensemble de ses [habitant.e.s](#) grâce, en particulier, à la constitution d'une Collection départementale d'art contemporain. Le présent contrat encadre la vente d'œuvre au profit du Département de la Seine-Saint-Denis et sa collection d'art contemporain.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

L'ARTISTE s'engage par le présent contrat à vendre une œuvre de l'artiste ci-dessus désigné contre rémunération versée par L'ACQUÉREUR aux conditions stipulées ci-après.

Article 2 - Description de l'œuvre vendue

Auteur-
titre
support et technique-
dimensions-
année de création-
Numéro d'exemplaire (dans le cas d'édition)-

Documents techniques à joindre au présent contrat (Condition de montage, de monstration, de conservation...)-

Article 3 - Procédure d'achat

La vente est conclue selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R2122-3 du Code de la [c](#)Commande [p](#)Publique, ce marché ayant pour objet la création ou l'acquisition d'art ou d'une performance artistique unique.

3.1 Le prix de vente est fixé à xxx €, il inclut éventuellement l'encadrement et le soclage. Il est payable sur facture, après signature du présent contrat par L'ARTISTE et L'ACQUÉREUR et à réception de l'œuvre.-

3.2 Pour les œuvres sur support numérique L'ARTISTE fournissent à L'ACQUÉREUR le film sous forme de fichier numérique master au format natif (au maximum de la qualité du film) sur le support adapté (clef USB, disque dur externe...) ainsi qu'un fichier compressé pour diffusion.

3.3 Le transport et l'emballage de l'œuvre sont à la charge de L'ACQUÉREUR-

3.4 L'œuvre ainsi achetée est inscrite à l'inventaire du patrimoine de L'ACQUÉREUR.-

Article 4 - Conditions de conservation et de présentation des œuvres

L'ACQUÉREUR s'engage à conserver l'œuvre acquise dans les conditions conformes à sa bonne conservation et à l'exposer dans le respect du droit moral et, le cas échéant, selon les préconisations fournies par l'artiste.

L'ARTISTE s'engage à communiquer un protocole d'installation et le cas échéant de conservation de l'œuvre.

Article 5 - Droits cédés par l'artiste

5.1 Droit de présentation

L'artiste autorise la présentation publiquement l'œuvre décrite et désignée dans l'article 2 dans le respect des conditions de monstration définies dans la fiche technique de présentation et, en l'absence de fiche technique, dans le respect de l'œuvre.

5.2 Droit de reproduction

L'artiste cède l'exercice du droit d'auteur pour la reproduction photographique sur les supports de promotion de la collection départementale d'art contemporain diffusés à titre gratuit tels que prévus par le code de la propriété intellectuelle. Les supports porteront la mention du nom de l'artiste, du titre et de l'année de réalisation de l'œuvre. Cette cession fait l'objet d'une autorisation spécifique précisant les supports concernés signée par l'artiste, sur le modèle du document joint en annexe n°1.

5.3 Ces deux droits (présentation et reproduction) sont cédés expressément par l'artiste via la signature de l'autorisation de reproduction et de présentation joint en annexe n°1 pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

Article 6 - Garanties

6.1 L'ARTISTE garantit la provenance et l'authenticité de l'œuvre via un certificat de provenance (émis par la galerie) et un certificat d'authenticité (émis par l'artiste) joints au présent contrat.

6.2 L'artiste garantit le Département de la jouissance des droits qui lui sont concédés de tous troubles, revendications ou évictions de la part de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de l'œuvre.

6.3 S'il s'agit d'œuvres composites, l'artiste garantit L'ACQUÉREUR qu'il a obtenu toutes les autorisations à l'incorporation d'œuvres préexistantes auprès de son/ses auteur/s ou de ses/leurs ayant-droits.

6.4 L'artiste s'engage à communiquer, le cas échéant et à la demande L'ACQUÉREUR, copie des documents justificatifs du fondement de leur capacité à agir.

Article 7 - Respect des obligations légales

L'ARTISTE s'engage à respecter les obligations légales relatives aux commerces des œuvres d'art, notamment les obligations sociales et fiscales en vigueur.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Article 8 - Compétences juridictionnelles

La loi française sera applicable et les tribunaux français seront compétents, sauf dispositions contraires des traités internationaux engageant la France. Le présent contrat est rédigé en langue française qui fait loi.

Fait à Bobigny, le

En trois exemplaires,

L'artiste

L'Acquéreur

Pour le Département
le Président du Conseil départemental
et par délégation

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

ANNEXES ET PIÈCES A FOURNIR

Annexe n°1 : Autorisation de présentation et reproduction signé par l'artiste

Pièces à joindre :

Certificat d'authenticité signé par l'artiste

Protocole de conservation et/ou de présentation

Attestations fiscale et sociale

CONTRAT D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis, Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, autorisé à agir en vertu de la décision n°D2023_004 en date du 14 décembre 2023

Désigné ci-après « L'ACQUÉREUR »

**ET : L'artiste : patronyme et pseudonyme le cas échéant
Domicilié**

ET : La galerie ou l'association XX représentée par YY, directeur/trice

Nom /raison sociale

Domiciliée : adresse

désignés ci-après "L'ARTISTE ET LA GALERIE/L'ASSOCIATION"

Préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis, porte une politique de soutien et de diffusion de l'art d'aujourd'hui ambitieuse pour favoriser l'accès à l'art à l'ensemble de ses habitant·e·s grâce, en particulier, à la constitution d'une Collection départementale d'art contemporain. Le présent contrat encadre la vente d'œuvre au profit du Département de la Seine-Saint-Denis et sa collection d'art contemporain.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

L'ARTISTE ET LA GALERIE/L'ASSOCIATION s'engagent par le présent contrat à vendre une œuvre de l'artiste ci-dessus désigné contre rémunération versée par L'ACQUÉREUR aux conditions stipulées ci-après.

Article 2 - Description de l'œuvre vendue

Artiste
Titre
Support et technique
Dimensions
Année de création
Numéro d'exemplaire (dans le cas d'édition)

Documents techniques à joindre au présent contrat (Condition de montage, de monstration, de conservation...)

Article 3 - Procédure d'achat

La vente est conclue selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique, ce marché ayant pour objet la création ou l'acquisition d'art ou d'une performance artistique unique.

3.1 Le prix de vente est fixé à xxx €, il inclut éventuellement l'encadrement et le soclage. Il est payable sur facture, après signature du présent contrat par LA GALERIE OU L'ASSOCIATION et L'ACQUÉREUR et à réception de l'œuvre.

3.2 Pour les œuvres sur support numérique LA GALERIE OU L'ASSOCIATION fournissent à L'ACQUÉREUR le film sous forme de fichier numérique master au format natif (au maximum de la qualité du film) sur le support adapté (clef USB, disque dur externe...) ainsi qu'un fichier compressé pour diffusion.

3.3 Le transport et l'emballage de l'œuvre sont à la charge de LA GALERIE/L'ASSOCIATION.

3.4 L'œuvre ainsi achetée est inscrite à l'inventaire du patrimoine de L'ACQUÉREUR.

Article 4 - Conditions de conservation et de présentation des œuvres

L'ACQUÉREUR s'engage à conserver l'œuvre acquise dans les conditions conformes à sa bonne conservation et à l'exposer dans le respect du droit moral et, le cas échéant, selon les préconisations fournies par l'artiste.

LA GALERIE/L'ASSOCIATION s'engagent à communiquer un protocole d'installation et le cas échéant de conservation de l'œuvre.

Article 5 - Droits cédés par l'artiste

5.1 Droit de présentation

L'artiste autorise la présentation publiquement l'œuvre décrite et désignée dans l'article 2 dans le respect des conditions de monstration définies dans la fiche technique de présentation et, en l'absence de fiche technique, dans le respect de l'œuvre.

5.2 Droit de reproduction

L'artiste cède l'exercice du droit d'auteur pour la reproduction photographique sur les supports de promotion de la collection départementale d'art contemporain diffusés à titre gratuit tels que prévus par le code de la propriété intellectuelle. Les supports porteront la mention du nom de l'artiste, du titre et de l'année de réalisation de l'œuvre. Cette cession fait l'objet d'une autorisation spécifique précisant les supports concernés signée par l'artiste, sur le modèle du document joint en annexe n°1.

5.3 Ces deux droits (présentation et reproduction) sont cédés expressément par l'artiste via la signature de l'autorisation de reproduction et de présentation joint en annexe n°1 pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

Article 6 - Garanties

6.1 LA GALERIE OU L'ASSOCIATION garantissent la provenance et l'authenticité de l'œuvre via un certificat de provenance (émis par la galerie/l'association) et un certificat d'authenticité (émis par l'artiste) joints au présent contrat.

6.2 L'artiste garantit le Département de la jouissance des droits qui lui sont concédés de tous troubles, revendications ou évictions de la part de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de l'œuvre.

6.3 S'il s'agit d'œuvres composites, l'artiste garantit L'ACQUÉREUR qu'il a obtenu toutes les autorisations à l'incorporation d'œuvres préexistantes auprès de son/ses auteur/s ou de ses/leurs ayant-droits.

6.4 L'artiste s'engage à communiquer, le cas échéant et à la demande L'ACQUÉREUR, copie des documents justificatifs du fondement de leur capacité à agir.

Article 7 - Respect des obligations légales

L'ARTISTE ET LA GALERIE/L'ASSOCIATION s'engagent à respecter les obligations légales relatives aux commerces des œuvres d'art, notamment les obligations sociales et fiscales en vigueur.

Article 8 - Compétences juridictionnelles

La loi française sera applicable et les tribunaux français seront compétents, sauf dispositions contraires des traités internationaux engageant la France. Le présent contrat est rédigé en langue française qui fait loi.

Fait à Bobigny, le

Fait en trois exemplaires

L'artiste

La galerie/ L'association (Directeur.trice)

L'acquéreur

Pour le Département
le Président du Conseil départemental
et par délégation

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



ANNEXES ET PIÈCES A FOURNIR

Annexe n°1 : Autorisation de présentation et reproduction signé par l'artiste

Pièces à joindre :

Certificat d'authenticité signé par l'artiste

Certificat de provenance signé par la galerie/l'association

Protocole de conservation et/ou de présentation

Attestations fiscale et sociale

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Pop Collection 2024

Acquisitions 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Inventorier, arpenter: une approche de la biodiversité en Seine-Saint- Denis et ailleurs

SERRANO Alexandra et BOURDET Lolita

Grandeur Nature : Cité de l'Abreuvoir et Cité Hector Berlioz

2023, installation : 2 photographies argentiques et 6 anthotypes sur papier, œuvre unique

2 932 EUR + 2 868 EUR



Duo d'artistes

Lolita Bourdet revendique une approche à la fois plasticienne et documentaire de la photographie, en lien avec l'image vernaculaire, l'archive, le récit et l'enquête de terrain.

Alexandra Serrano est photographe plasticienne. Sa pratique du médium repose essentiellement sur des procédés argentiques ou alternatifs qui interrogent le support et la matière de l'image.

Note : 12,67/13

« Une petite pépite de bronze pour ce dialogue ente la photo argentique et les trois anthotypes. Un beau dialogue entre nature et actions anthropiques »

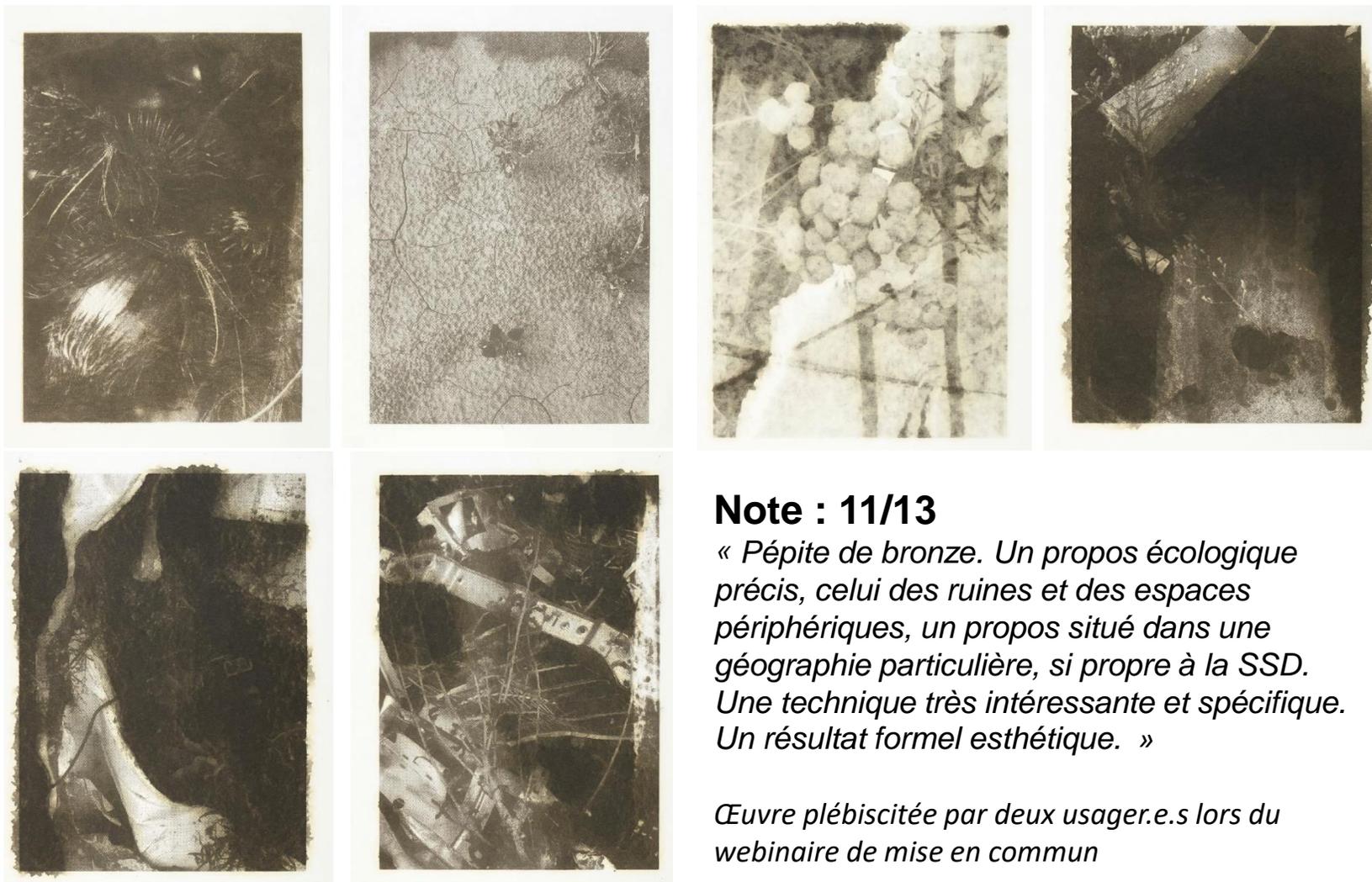
« Œuvre manipulable au fort pouvoir d'attraction qui met en valeur la SSD et l'histoire de la photographie [...] »

Collectif GRAPAIN

Mortes vivaces

2023, série de 6 sérigraphies à l'huile de moteur sur papier chanvre, 50 x 90 cm chaque

1 300 EUR



Note : 11/13

« Pépite de bronze. Un propos écologique précis, celui des ruines et des espaces périphériques, un propos situé dans une géographie particulière, si propre à la SSD. Une technique très intéressante et spécifique. Un résultat formel esthétique. »

Œuvre plébiscitée par deux usager.e.s lors du webinaire de mise en commun

Le Collectif Grapain est un duo soeur-frère aux ateliers Wonder à Bobigny. Les artistes ont reçu une formation à l'École Nationale Supérieure d'Art Villa Arson, à Nice (2016 et 2019).

« Inspiré par les travaux du paysagiste Gilles Clément et de l'anthropologue Anna L. Tsing, le collectif Grapain dessine les contours poétiques et fictionnels d'un futur dystopique, permettant à l'imaginaire de démultiplier les scénarios de résilience. Pour ce faire, il provoque l'interpénétration d'éléments symptomatiques du vivant et de la mort pour que puissent surgir de nouveaux terrains de vie intra-terrestre »

PORET Jérôme

Hyménotapes & Micropaysages I,II,III,IV

Hyménotapes 2023, 4 boîtes entomologiques, épingle, bande magnétique 39cm x 26 cm x 5,5 cm

Micropaysages I,II,III, IV, 2023 15x 20 cm x 6 cm

3000 € *Hyménotapes* 2500 € *Micropaysages*



Vit et travaille à Montreuil.

Dans *Hyménotapes*, l'artiste retrace sur bandes la durée de vol de guêpes communes enregistrées au parc des Beaumonts et aux Murs à Pêches de Montreuil pendant le Covid-19.

En complément, *Micropaysages* dresse une cartographie macroscopique des nids de guêpes observées à la même époque au sein de ces deux espaces.

Note : **10/13** – Notation très hétérogène

1 pépite d'argent

« Une pépite d'argent. D'un esthétique épuré mettant en valeur la disparition de certaines espèces »

« Peu convaincant »

« Intéressant en diptyque avec l'autre œuvre »

EBATA Brian (KUAMEN)

Terre Aie Pitié De Moi

2018, Acrylique, collage de photos imprimées, marqueur sur toile, poème slamé format MP3, enceintes

[Accès audio](#)



Note : **9,67/13** – Notation homogène
1 pépite d'argent

« *Le parcours de l'artiste peut faire écho au parcours des élèves avec lesquels je travaille. J'ai aussi beaucoup apprécié l'engagement de l'artiste sur les questions de territoire dans sa démarche et son parcours* »

*Œuvre plébiscitée par un.e usager.e lors du webinaire de mise en commun :
œuvre facilement exploitable dans le cadre scolaire*

6 500 EUR

Vit et travaille à Aulnay sous Bois.

« Lorsque j'ai décidé de créer cette œuvre, je pensais profondément au titre de Marvin Gaye Mercy Mercy Me (The Ecology). En passant devant les bennes à ordures surchargées de la cité Emmaüs où j'ai grandi (Aulnay Sous Bois), je me demandais dans quelle mesure les paroles sont toujours significatives et à quel point les habitant(e)s de mon quartier se sentent concerné(e)s par les problèmes environnementaux »

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



**Témoigner, recycler pour dessiner un
futur désirable**

DOLTO Nicolas

Centennial & Mosaic

2023, acrylique, gélatine photo argentique et vernis anti UV,
Encadrées 116 x 88 cm et 120 x 90 cm



Note : **9/13** – Notation hétérogène

1 pépite d'or

« Cette approche sensible du territoire est facilement appréhendée par le spectateur sans pour autant que le propos soit simple. Le parcours de l'artiste ainsi que les recherches réalisés autour de l'oeuvre, perceptibles dans le résultat, s'inscrivent pleinement dans le territoire de la Seine-Saint-Denis ».

Œuvre plébiscitée par un.e usager.e lors du webinaire de mise en commun : « mélange de techniques et parcours intéressant »

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



6 000 EUR l'ensemble

Vit et travaille entre Paris et Saint-Ouen (résident à la Volonté93).

L'artiste utilise dans cette série une technique initialement dévolue à la photographie argentique. Grâce à un traitement en laboratoire qui modifie les tonalités et l'aspect des aplats de couleur, il livre une interprétation abstraite du territoire et des travaux de construction en cours dans **la zone du Landy à Saint-Ouen**- participation à La morsure des termites .

Retours du service: les deux œuvres sont à l'origine vendues séparément.

CHARROIS Chloé

Urban Lover (family)

2024, fusain et bic, 40 x 50 cm (encadrement à prévoir)

2 000 EUR

Note : **12,50/13**

« *Pépîte d'argent* »

« *L'artiste met au jour une réalité que nous n'avons pas envie de voir dans une approche directe et avec une technique précise* »

« *Un parcours émergent à soutenir* »



Atelier au Sample à Bagnolet
Diplômée de l'ESAD de Reims en 2020.

« Les cultures vernaculaires m'attirent. J'approfondis surtout un intérêt pour l'urbanisme, en tant qu'espace de rencontre potentielle où les passants et les images, inconsidérées ou vues comme des déchets, deviennent des trésors de sensibilités par la collection et la copie »

Retour du service : décalage entre le prix (œuvre de petit format et non encadrée) et le parcours de l'artiste

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



VEVER Capucine

Lame de fond (triptyque à choisir 2,5,8 / 2,6,9 ou 2,4,7)

2023, gravure à l'eau forte, encadrées, 56,5 x 78,5 cm

6 500 EUR

Galerie Eric Mouchet



Vit et travaille à Bobigny

Capucine Vever développe un travail contextuel s'intéressant à la notion d'invisible, d'inatteignable et d'imperceptible. Qu'il soit géographique, social et/ou culturel, le territoire est central dans sa démarche artistique

Note : 11,67/13

Proposition très appréciée

« *Pépité de bronze* »

« *Ensemble très convaincant* »

Œuvre plébiscitée par un usager.e lors du webinaire : parcours et démarche très convaincants

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



L'âge technologique, une archéologie à venir

BEHROUZANIA Golnaz

Apparitions #2

2014 – 2024, sculpture en marbre gravé, tableau rétro éclairé



7 000 EUR

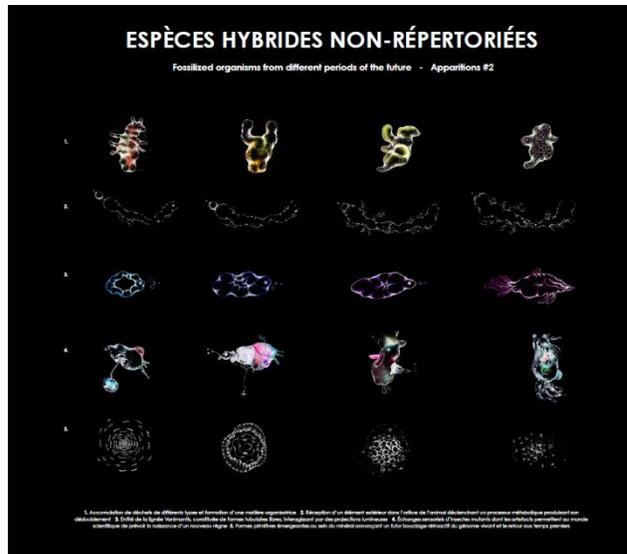
Vit à Paris, a mené une résidence de création à l'Espace Caussimon à Tremblay en France 2023-2024

« Le monde de Golnaz Behrouznia emprunte aux règnes végétal et animal, leurs modèles physiques et biologiques, pour suggérer par un procédé parallèle, une évolution alternative du vivant. [...] »

Emmanuel Cuisinier, commissaire
Centre des Arts Enghien-les-Bains

Note : 11/13

Pas de commentaires



FAUROUX Lou

The Rosetta Stone B. (I want a dyke for president)

2024, modélisation et impression 3D, son, édition 1/3
20 x 28 x 13 cm / 20'51''

[Accès audio](#)



Note : 9/13 – Notation homogène

1 pépite d'argent et 1 pépite de bronze

« Très jeune artiste mais superbe travail, prometteur. Pourra parler aux générations impactées par les images et les outils numériques »

« Intéressant de se réapproprier la pierre de Rosette, mais le résultat ne m'a pas évoqué l'intérêt pour les nouvelles technologies revendiqué par l'artiste »

« Une œuvre à plusieurs entrées qui pourrait facilement faire l'objet de médiation sur des thématiques diverses »

1 800 EUR

Vit et travaille entre St Ouen et Pantin
(résidente 2023/2024 à Artagon,
actuellement à Chaleur Tournante)

The Rosetta Stone B., est une impression 3D qui porte gravé le poème de Zoe Leonard "I want a dyke for president" traduit en langage binaire. Une voix AI de Gwyneth Paltrow lit le poème en plusieurs langues, y compris morse.

Cette œuvre fait partie de la série *WhatRemains*, qui questionne les enjeux de pouvoir présents au cœur des nouvelles technologies.

MARTIN Eve

Emulated landscape

2022, structure métallique, 1 panneau LED lumineux, trois impressions sur plexiglas, 180 x 95 x 65 cm, 30 kg environ

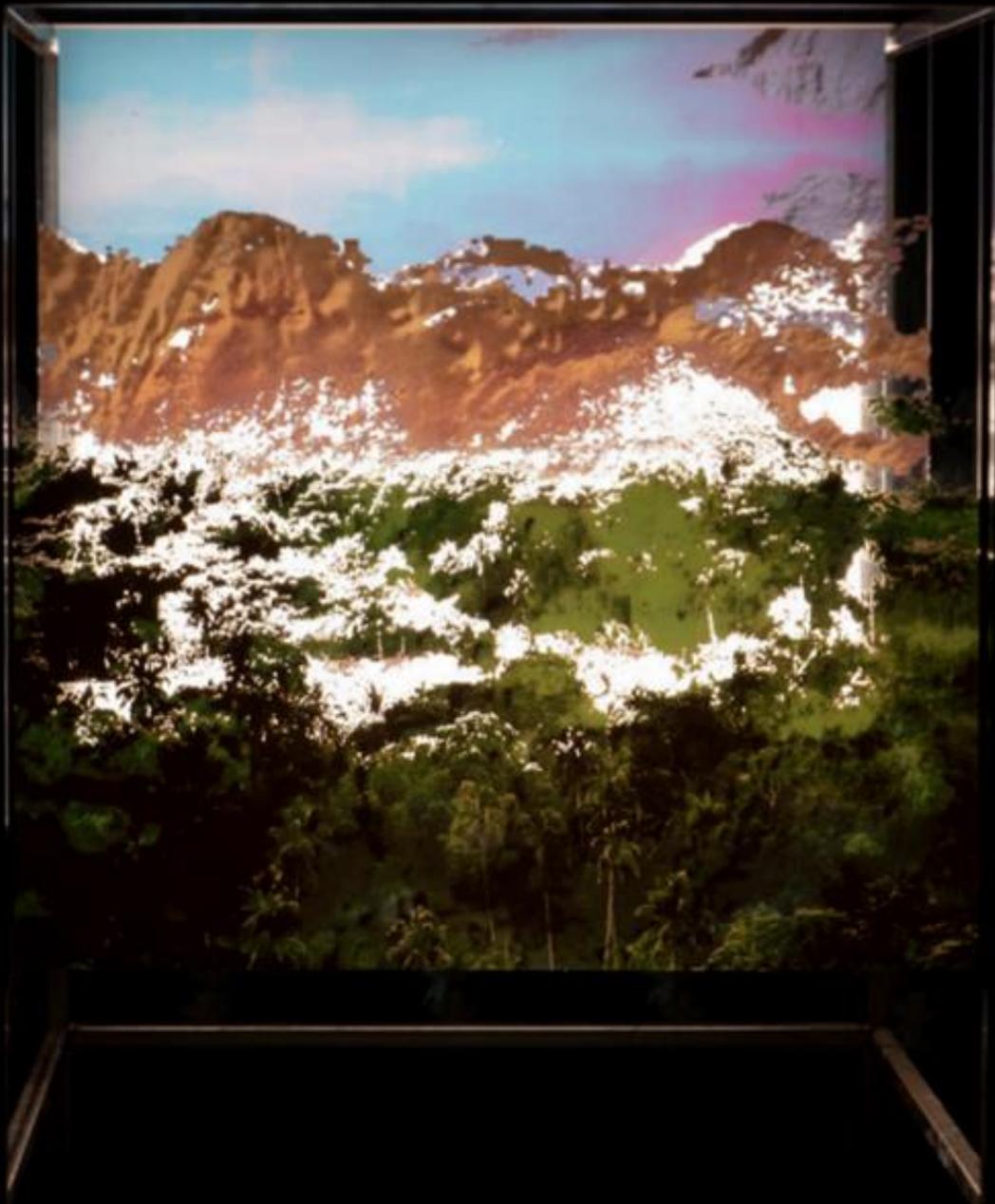
5 000 EUR



Résidente au 6b, co-fondatrice du Capsule Collectif

« Je travaille l'image comme une matière que je transforme, modifie et sculpte puis que je déploie dans l'espace sous forme d'installation.

Passionné par les machines et les inventions de monstration et de captation, j'aime travailler avec ces outils ou m'en inspirer pour créer des dispositifs de diffusion. Je m'intéresse beaucoup au champ de recherche de l'archéologie des médias, aux écrits de Jussi Parikka, Erkki Huhtamo et Olivier Lugon »



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Rêve ou cauchemar, une nature inspirante

MONSIEUR BONHEUR

Estomac naturel

2017, photographies impression sur Dibond non encadrées, 60 x 90 cm

1 500 EUR



Vit et travaille en Seine-Saint-Denis

Dans ces prises de vue argentiques effectuées en Martinique, l'artiste capture les carcasses de voiture abandonnées au bord des routes. Certaines, comme celles-ci, se font bientôt engloutir par la nature, qui en reprenant ses droits, rappellent aux Hommes la nécessité de transitionner vers un modèle plus écologique.

Note : 10/13 – Notation hétérogène

1 pépite d'or

« Une photographie simple, efficace, esthétisante, à plusieurs niveaux de lecture... »

« Parcours de l'artiste intéressant pour le public du territoire, œuvre facile à appréhender »

Œuvre plébiscitée par un usager.e lors du webinaire : « un parcours et une proposition intéressants »

VITAOLI Charlotte

Vénus

2018, tapisserie : laine et mousse, 130 x 90 cm

3 000 EUR



Vit et travaille à Saint-Ouen (Volonté 93)

« Depuis 2011, je développe une pratique picturale qui s'appuie sur l'histoire de l'art, et qui explore les savoir-faire artisanaux de la teinture, du tissage et de la céramique. Je privilégie les matériaux recyclés, en cherchant le déploiement dans l'espace par des gestes de danse et de musique : des médiums qui ne produisent pas de déchets lorsqu'ils n'impliquent que le corps »

Note : 10,33/13

« *Pépité d'argent. Œuvre qui dénote avec le tissage, permet une diversité des œuvres. Le geste de l'artiste est intéressant à appréhender.* »
Œuvre plébiscitée par un.e usager.e lors du webinaire : un travail et un parcours sérieux qui mériterait d'être davantage mis en lumière

JOCAILLE Michel

Open Your Heart to me, Baby

2023, installation, techniques mixtes, 110 x 70 x 10 cm

Œuvre en collaboration en résidence avec le Service d'Accueil de Jour d'Étaples (2022)

3 800 EUR



Vit et travaille à Saint-Ouen / Aubervilliers

« Il travaille à partir de sculptures et d'installations à différentes échelles, pour la plupart composées d'assemblages de matériaux avec une esthétique camp (qui met en avant l'artificialité et son exagération en se répercutant dans une extravagance théâtrale). L'artiste s'intéresse aux questions relatives aux constructions identitaires en intégrant des références au culte du corps, à la notion de fluidité et d'hybridation. Plus récemment, ses lectures concernant les théories queer écologie le conduisent progressivement à reconsidérer la représentation de la nature. »

Note : 11/13

« *Pépite d'or* »

« *Pépite de bronze : la technique d'assemblage qui rend l'œuvre fascinante, la démarche de l'artiste d'une grande cohérence et le fait d'aborder la thématique de la transition par un aspect qui m'a semblé original par rapport aux autres œuvres.* »

« *Avec des personnes en situation de handicap. Peu fréquent pour être relevé* »

Œuvre plébiscitée par un.e usager.e lors du webinaire : *une œuvre qui sort du lot, se différencie des autres propositions, avec une exécution fine*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Vivre ensemble

SCHMITTER Elea Jeanne

Fasten

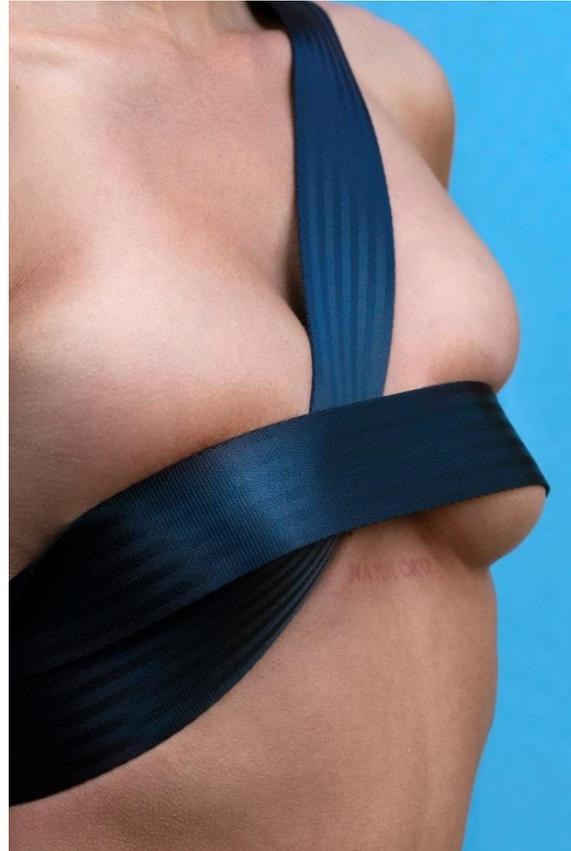
2020, photographie encadrée, 60 x 88 cm, édition 2/3

Note : 10,67/13

« Œuvre qui réussit à aborder un sujet silencieux »

« Œuvre qui questionne et donne lieu à de nombreuses interprétations et discussions »

Œuvre plébiscitée par deux usager.e.s lors du webinaire : « sujet intéressant et résultat plastique impactant et efficace »



5 500 EUR

Vit à Chelles, travaille à Aubervilliers (Poush)

« Elea Jeanne Schmitter porte au jour les formes et les expressions stéréotypées qui composent notre culture visuelle pour mieux identifier leur impact sur nos existences respectives. Ses recherches d'Elea Jeanne Schmitter révèlent les stratégies de mise à la marge que subissent certains groupes sociaux en fonction de leur genre, classe, race et tentent d'envisager des représentations nouvelles et inclusives. »

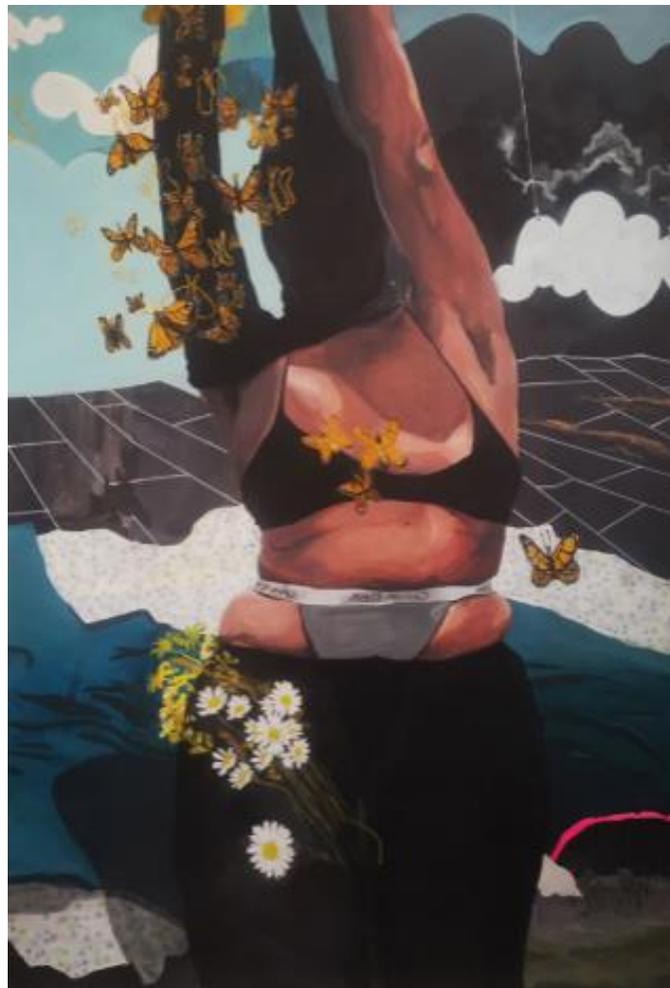
Retours service : le prix de l'œuvre est important au regard de la vente directe auprès de l'artiste.

CAIE Emilie

Coupées

2023, acrylique et techniques mixtes, 153 x 104,5 cm

Note : 10/13 – Notation homogène
« Une lecture féministe fondamentale couplée à un traitement plastique intéressant »



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

S²LO

4 000 EUR

Vit et travaille entre Paris et Pantin (résidente ChezKit)

L'artiste travaille sur les conséquences du patriarcat sur la représentation des corporéités féminines.

Dans cette toile, elle opère un parallèle entre l'oppression du corps féminin et celle de la nature, ici représentée par des éléments fréquemment utilisés dans ses œuvres : papillons, nuages, marguerites...

Les sœurs CHEVALME

A l'université des pratiques populaires, une invitation aux résidents de la Cité de Refuge à enseigner le présent

2023, dessin, gravure, estampage sur papier de Chine wenzhou avec de l'encre et des épices broyées (café, curry noir, nigelle et sésame noir), 270 x 120 cm, 3,25 m carré d'espace nécessaire pour la monstration

5 300 EUR

Achat Galerie 8+4



Nées en 1981

Vivent et travaillent à Saint-Denis (le 6b)

« A l'issue de nos études respectives, notre duo voit le jour déplaçant petit à petit une pratique centrée autour du dessin vers une approche pluridisciplinaire dont le fil conducteur est l'Histoire en général et l'histoire des mouvements des cultures en particulier »

Note : 13/13

« Pépète d'argent »

« Pépète de bronze. Un propos esthétique qui traduit un engagement politique en prise avec les enjeux de société. Un ancrage local, proximité avec les usager·e·s de la SSD »

ALAOUFI FDILI Ismail

L'Université Internationale de Gardiennage de Voitures : les dessous du parking

Vidéo HD, 15'03", multiple tiré à 5 exemplaires

[Accès vidéo](#)

6 000 EUR



Vit et travaille à Pantin – en
résidence à Artagon

Sa démarche artistique
s'intéresse aux métiers
précaires, à la notion de
travail et aux valeurs
économiques et sociales qui
en résultent.

Note : 10/13

« Pépite d'or. Très pertinent sur les transitions économiques, et notamment les bullshits jobs. Un regard très satirique, drôle, dans des codes connus que sont celui du cadre scolaire, du monde du travail, de la recherche. Esthétique très soignée [...] J'adore ! »

Œuvre plébiscitée par un.e usager.e lors du webinaire : une œuvre décalée, satyrique, accessible et ancrée dans un contexte important à rappeler

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



Acquisition d'œuvres du lauréat.e du prix Territoire(s) 2023

FIASCO Alexia

Les dernières Fauvettes (projet)



MOUSSA, LES DERNIÈRES FAUVETTES, 2024.
150cm x 70cm
Composition par Moussa et Alexia.
Tirage vinyle brûlé sur capot de voiture



BUSHRA, LES DERNIÈRES FAUVETTES, 2023
50cm x 30cm
Composition par Bushra.
Impression sur papier, vernis dans aluminium et cadre.



ANISSA, LES DERNIÈRES FAUVETTES, 2023.
22 cm x 22cm x 8 cm
Composition par Anissa.



MELISSA, LES DERNIÈRES FAUVETTES, 2023
22 cm x 22cm x 8 cm
Composition par Melissa.

10 000 EUR l'ensemble

Alexia Fiasco est la lauréate du prix
Territoire(s) In Seine-Saint-Denis
2023.

« Le projet « Les Dernières Fauvettes » est un ensemble photographique, social et participatif. Les fauvettes sont des oiseaux migrateurs, c'est aussi le nom d'une cité de Pierrefitte en cours de démolition. Ce projet est celui de celles et ceux dont le corps est en déplacement. Ils et elles se baladent dans la « cité poubelle » à la recherche de petits objets qui les réconcilient avec leurs histoires (...) »
- Alexia Fiasco

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

Dons 2024

DI BONA Jo

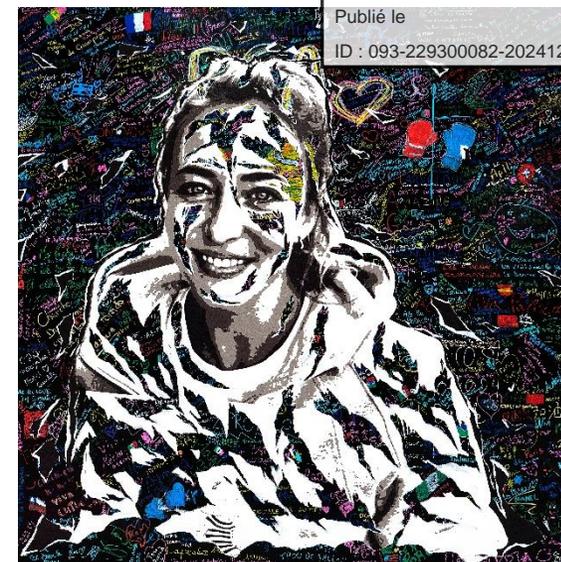
« **ALEXIS HANQUINQUANT** », Collaboration artistique entre l'artiste Jo Di Bona et les 45 000 Volontaires de Paris 2024. Œuvre réalisée sur une plaque de Dibond format 200x200.

« **CASSANDRE BEAUGRAND** », Collaboration artistique entre l'artiste Jo Di Bona et les 45 000 Volontaires de Paris 2024. Œuvre réalisée sur une plaque de Dibond format 200x200.

« **CHARLOTTE FAIRBANK** », Collaboration artistique entre l'artiste Jo Di Bona et les 45 000 Volontaires de Paris 2024. Œuvre réalisée sur une plaque de Dibond format 200x200.

« **CINDY NGAMBA** », Collaboration artistique entre l'artiste Jo Di Bona et les 45 000 Volontaires de Paris 2024. Œuvre réalisée sur une plaque de Dibond format 200x200.

Les Volontaires de Paris 2024 ont saturé la plaque d'écritures, de messages, de dessins pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'artiste est venu retravailler les œuvres avec sa technique si particulière, en ajoutant un portrait de l'athlète et en le déchirant pour faire réapparaître le fond. On y découvre en transparence et au travers des déchirures les messages de Volontaires. Une véritable collaboration artistique et un hommage aux athlètes et aux Volontaires qui ont marqué les Jeux de Paris 2024.



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

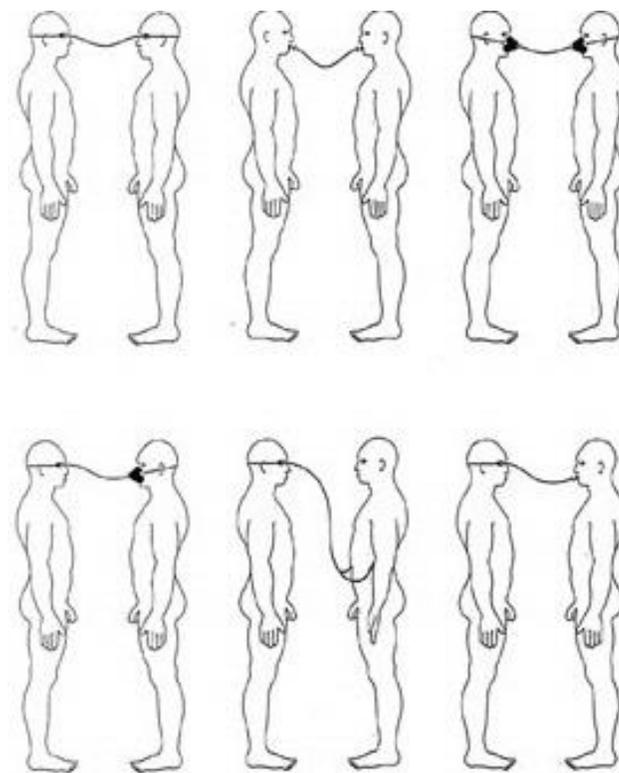
ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

S²LOW

LALLEMAND Bernard

Dépendance mode d'emploi, de la série *Une vie de rêve*, 1998 – 2006, 6 dessin sur papier.

Bernard Lallemand est un artiste déjà présent dans la Collection départementale, il vit et travaille à Montreuil. Son travail porte sur les relations entre l'organique et le technique. Son terrain de chasse favori est l'hôpital : « le monde médical et hospitalier, mais aussi celui des laboratoires possède un répertoire d'instrumentation dont les formes et les matériaux m'ont beaucoup intéressé. (...) Le corps y est en situation de dépendance vis-à-vis de la technologie, souvent de façon vitale »



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR



SANDRE

Sans titre, dyptique, aérosol sur toile, réalisé lors de la soirée départementale au Festival d'Avignon 2023, juillet 2023.

Sandre est une artiste bretonne basée à Pantin, France. Son travail se situe à l'intersection des pratiques urbaines et technologiques. Après un parcours en école d'animation, elle sort des sentiers battus et cherche à exporter son art à la vue de tous, en réalisant des fresques dans les rues de Paris ainsi que dans de nombreux pays, tels que le Cambodge, le Vietnam, la Belgique et l'Inde au mois d'octobre pour le Wallart Festival. Elle réalise également des mappings lors d'événements et des animations sur des dispositifs immersifs comme, par exemple, à l'atelier des lumières de Paris. Son style se situe à la frontière de la narration naïve, surréaliste, ironique et se compose de personnages cartoonesques, très colorés et tout en nuances. Le travail de la courbe sur grand format lui permet une liberté totale dans l'amplitude de ses mouvements, tout en rendant plus vivant ses différents personnages

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241205-D2024_071-AR

S²LOW

